

Fiche espèce N° 2

Aigrette garzette

Egretta garzetta

Code Natura 2000 : A 026

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Statut européen : peu menacée
Liste rouge nationale : à surveiller
Liste rouge LR : localisée

Description de l'espèce

Héron élancé blanc de taille moyenne. Pattes entièrement noires avec doigts jaunes. Bec noir effilé. Présente en période nuptiale 2 longues et fines plumes à la nuque et d'autres longues plumes sur la gorge et le dos.



Répartition en Europe



Jaune = estivant; Vert = sédentaire; Bleu = hivernant

Ecologie

- Habitat : toutes zones humides et milieux fluviaux.
- Alimentation : très diversifiée (petits poissons, batraciens, insectes aquatiques, crustacés et mollusques).
- Reproduction : niche en colonie multi-spécifique dans les arbres, les buissons, voire directement dans les roseaux si elle trouve à proximité les matériaux pour façonner son nid. **[mars-juillet]**
- Migration : Une majorité des individus se reproduisant en France hivernent dans le bassin méditerranéen ou en Afrique. [sept.-février]

Effectifs

(Effectifs min - max de 1999-2004/ effectif 2004)

	Bages - Sigean
Estivant	400 - 700 / 500
Nicheur strict	298 - 590 / 410
Hivernant	195 - 440 / 210

Distribution et tendance en France et en LR

L'espèce est largement distribuée sur le littoral et le long des fleuves français. Ces dernières années, on a observé une expansion et sédentarisation d'une partie de la population française. Dans la région LR, l'espèce est en phase d'accroissement de son aire vers le sud.

Bilan sur le complexe lagunaire de Bages-Sigean

❖ Etat de conservation

L'Aigrette garzette est présente toute l'année sur le site mais se reproduit uniquement sur une colonie dense située sur l'île de Planasse (205 nids en 2004). Cette île sert aussi toute l'année de dortoir pour cette espèce très grégaire. Une diminution significative du nombre de nicheurs est observée depuis 1999 (606 nids en 1998).

❖ Caractéristique de l'habitat

Elle fréquente toutes les bordures de l'ensemble du réseau hydraulique, les étendues d'eau permanentes, les prairies et prés salés inondés volontairement ou naturellement (principalement en hiver). Le site de reproduction de l'île de Planasse est constitué d'une galerie de tamaris, d'un cyprès et de cannes de Provence.

[Cartes 13.1 à 13.4]

❖ Menaces

- Le dérangement des individus sur le site de nidification. En effet, quelques embarcations accostent sur cette île pendant la période de nidification, ce qui peut causer la « défenestration » ou la prédation des jeunes et l'abandon du site par les reproducteurs;
- La destruction ou la régression naturelle des tamaris et cyprès servant de support pour la construction du nid (à noter que les cannes de Provence ont aussi servi de support pour les nids en 1998);
- La diminution des surfaces inondées et la mauvaise qualité des eaux issues du bassin versant et des stations d'épuration;
- Une probable compétition pour les sites de reproduction avec l'Ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*), espèce exotique échappée de la réserve africaine de Sigean.

❖ Mesures de gestion

- Limiter la fréquentation de l'île de Planasse, sensibiliser les plaisanciers;
- Suivre l'évolution du couvert arbustif de cette île et envisager la plantation de nouveaux arbres;
- Augmenter les surfaces de marais inondés, diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires et épurer les eaux issues du bassin versant et des stations d'épuration dans des zones tampons naturelles;
- Suivre les populations férales d'Ibis sacré et leur interaction avec les ardéidés arboricoles, inciter la réserve africaine à éjoindre les poussins d'Ibis sacré, et, si nécessaire, réguler la population nichant sur des colonies naturelles (Île de Planasse et Fleury d'Aude).

❖ Interaction avec d'autres espèces

Cette gestion est favorable à l'ensemble des espèces d'ardéidés, d'anatidés et de limicoles.